

Conseils Phase 1

Coronavirus 2019 (COVID-19) : Conseils pour les garderies d'enfants

Au cours de la phase 1, le public et les entreprises devront adopter de nouveaux comportements et des mesures de protection rigoureuses afin de réduire les risques pour tous. Les directives qui suivent présentent des conseils de santé publique spécifiques aux garderies d'enfants afin de limiter la propagation du COVID-19 dans nos communautés. **Pour de plus amples informations, consultez coronavirus.dc.gov/phaseone.**

Mettre en œuvre des mesures pour la sécurité des employés et des enfants

Santé : dépistage quotidien

- Les garderies d'enfants doivent effectuer un examen de santé quotidien pour tous les enfants et le personnel qui entrent dans l'établissement. Une personne présentant l'un des symptômes suivants ne doit pas entrer dans l'établissement, et devra rentrer chez elle et appeler son médecin traitant :
 - Fièvre ou frissons, toux, essoufflement ou difficulté à respirer, fatigue, douleurs musculaires ou corporelles, maux de tête, perte de goût ou d'odeur, maux de gorge, congestion ou nez qui coule, nausées ou vomissements, diarrhée ou autre malaise.
- Si une personne développe l'un des symptômes ci-dessus au cours des activités de garde d'enfants, elle doit immédiatement quitter l'établissement et se faire examiner par un médecin.
- Si un enfant ou un membre du personnel a été en contact étroit avec une personne positive au COVID-19, il ne doit pas entrer dans l'établissement avant d'y avoir été autorisé par son médecin traitant, ou d'avoir terminé sa période de quarantaine sans devenir symptomatique ou avoir reçu un diagnostic de COVID-19.
- Si un enfant ou un membre du personnel a été en contact étroit avec une personne qui attend un résultat de test COVID-19, alors l'enfant ou le membre du personnel ne doit pas entrer dans l'établissement tant que le test de cette personne n'a pas été révélé négatif. Si le test du contact étroit se révèle positif, ils doivent alors demander conseil à leur médecin traitant ou à DC Health.

Personnes à Haut Risque

Les enfants et le personnel présentant un fort risque de contracter une maladie grave en raison du COVID-19 doivent avoir une autorisation de leur médecin traitant **avant** de participer aux activités de garde d'enfants. Cela comprend :

- Maladie chronique des poumons
- Asthme sévère à modéré
- Graves problèmes cardiaques
- Graves problèmes d'immunodéficience
- Obésité élevée (index de masse corporelle >40)
- Diabète
- Maladie chronique des reins
- Maladie du foie

- Les personnes âgées de 65 ans et plus doivent avoir une autorisation du médecin avant de participer à des activités. Et tout parent ou membre du personnel qui souffre d'un problème médical ne figurant pas sur cette liste, mais qui s'inquiète quand même pour sa sécurité, est encouragé à prendre contact avec son médecin traitant.

Limiter les Contacts

Couvre-visage non médical (masques)

Tous les adultes doivent porter un masque facial non médical à tout moment lorsqu'ils participent aux activités de la garderie. Si un adulte souffre d'une maladie qui rend le port d'un masque déconseillé ou potentiellement dangereux, que ce soit pour des raisons médicales ou autres, cette personne ne doit pas participer à des activités de garde d'enfants.

- Aucun enfant âgé de 2 ans ou moins ne doit porter de masque.
- Les enfants de plus de deux ans ont la possibilité de porter un masque sur décision conjointe du parent et du médecin de l'enfant, compte tenu de facteurs médicaux et de développement, par exemple de graves déficiences cognitives ou respiratoires. Si le masque amène l'enfant à se toucher davantage le visage, cela peut entraîner une augmentation de l'exposition au virus.

Pour plus d'informations sur les masques faciaux non médicaux, veuillez consulter les documents d'orientation sur le site coronavirus.dc.gov.

Distanciation sociale

Les structures d'accueil des enfants devraient assurer une distanciation physique appropriée en ayant :

- Pas plus de 10 personnes (personnel et enfants) réunies dans un même groupe,
- 2 mètres de distance entre chaque personne,
- Regroupement des mêmes enfants et du même personnel chaque jour (par opposition à la rotation des enseignants ou des enfants),
- Limiter les visiteurs non-essentiels,
- Pas de mélange entre les groupes, y compris à l'entrée et à la sortie du bâtiment, à l'heure des repas, dans les toilettes, sur le terrain de jeu, dans le couloir et dans les autres espaces communs
- Pas d'activités en grand groupe et d'activités nécessitant que les enfants s'assoient ou se tiennent debout à proximité l'un de l'autre, par exemple le jeu du cercle,
- Étaler les heures de dépose et de récupération des enfants ou mettre en place un autre protocole qui évite les grands groupes de rassemblement et limite les contacts directs avec les parents,
- Dépose et récupération des enfants sur le trottoir ou à la porte,
- Pas de sorties éducatives.

Cloisons

La recommandation la plus sûre en termes de taille de groupe est de ne garder que 10 personnes dans la même pièce. Toutefois, pour que certaines garderies d'enfants fonctionnent et que les familles du District puissent accéder facilement à la garde d'enfants, il peut être nécessaire de regrouper un plus grand nombre d'enfants dans une même pièce. Par conséquent, les

recommandations de santé publique ci-dessous concernent l'utilisation de cloisons dans les structures de garde d'enfants afin d'accueillir un groupe plus important :

- Les garderies d'enfants peuvent utiliser des cloisons pour séparer des groupes de 10 personnes,
- Les cloisons doivent avoir au moins 2 mètres de hauteur et être en matériau solide, sans trous ni interstices,
- Les personnes doivent se trouver à au moins 2 mètres de la cloison de chaque côté,
- La longueur horizontale de la cloison doit couvrir le plan de l'espace où se trouvent le personnel et les enfants,
- Les cloisons doivent être conformes aux protocoles de sécurité réglementaires afin de garantir qu'elles ne présentent pas de risque de chute, permettent une ventilation adéquate, sont conformes à la réglementation en matière de sécurité incendie et à toute autre réglementation de sécurité.

Nettoyer et Désinfecter

Tous les prestataires de services de garde d'enfants doivent nettoyer régulièrement les surfaces, les jouets et le matériel conformément aux [directives du District sur le nettoyage et la désinfection](#) et aux [directives actualisées du CDC pour les services de garde d'enfants](#).

- L'accent doit être mis sur le nettoyage et la désinfection réguliers des surfaces à forte sollicitation, y compris, mais sans s'y limiter, les poignées de porte, les chaises, les interrupteurs, les boutons d'ascenseur, les toilettes et les robinets.
- Les jouets, y compris ceux utilisés à l'intérieur et à l'extérieur, doivent être fréquemment nettoyés et désinfectés tout au long de la journée.
 - Les jouets qui ont été mis en bouche par des enfants ou souillés par des sécrétions corporelles doivent être immédiatement mis de côté. Ces jouets doivent être nettoyés et désinfectés par un membre du personnel portant des gants, avant d'être utilisés par un autre enfant.
- Pour tous les produits de nettoyage, d'assainissement et de désinfection, suivez les instructions du fabricant en ce qui concerne la concentration, la méthode d'application, le temps de contact et le temps de séchage avant l'utilisation par un enfant. Consultez [les conseils du CDC pour une utilisation sûre et correcte des désinfectants](#).
- Les responsables doivent placer dans chaque salle de classe des affiches rappelant au personnel les protocoles de nettoyage.

Questions relatives au Bâtiment

Les garderies qui rouvrent après un arrêt prolongé des installations doivent s'assurer que tous les systèmes et dispositifs de ventilation et d'eau (par exemple, les robinets, les fontaines à boire, les fontaines décoratives) peuvent être utilisés en toute sécurité comme suit :

- Veillez à ce que les systèmes de ventilation fonctionnent correctement et augmentez la circulation de l'air extérieur autant que possible, par exemple en ouvrant les fenêtres et les portes. L'augmentation de la circulation de l'air doit être poursuivie après la réouverture, dans les zones où cela est possible et sûr. N'ouvrez pas les fenêtres et les portes si cela

présente un risque pour la sécurité ou la santé (par exemple, risque de chute, déclenchement de symptômes d'asthme) des enfants.

- Rincer les systèmes d'eau pour éliminer l'eau stagnante et la remplacer par de l'eau fraîche. Ceci enlèvera les métaux (par ex. le plomb) qui ont pu contaminer l'eau et minimisera le risque de [maladie du Légionnaire](#) et autres maladies associées à l'eau. [Les étapes](#) pour ce processus se trouvent sur le site web du CDC.

Expositions potentielles et cas de COVID-19 positifs

Dans le cas où une garderie identifie un enfant ou un membre du personnel qui a été testé positif au COVID-19, il est important que la garderie :

1. Notifie DC Health en remplissant un Formulaire de signalement des cas de maladie à déclaration obligatoire, qui se trouve sur le site web « Maladie Infectieuse DC Health » : dchealth.dc.gov/service/infectious-diseases
2. Ferme l'établissement pendant un ou deux jours tout en coordonnant les prochaines étapes avec DC Health

Les lignes directrices ci-dessus continueront à être mises à jour au fur et à mesure de l'évolution de l'épidémie. Veuillez consulter coronavirus.dc.gov régulièrement pour les dernières mises à jour.